



Directive 461 (1991)¹

Situation des hôpitaux en Albanie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée :

1. Prend acte des conclusions provisoires de la commission ad hoc formée par le Bureau pour observer les récentes élections parlementaires en Albanie (Doc. 6406, addendum II), tendant à encourager d'autres contacts entre l'Albanie et le Conseil de l'Europe ;
2. Charge sa commission des questions sociales, de la santé et de la famille, dans la perspective des suites à donner à la [Recommandation 1153 \(1991\)](#) relative à des politiques européennes de santé concertées, et eu égard aux références, spécifiées dans le document 6406 et au cours du débat qui s'en est suivi, à la situation dramatique de certains hôpitaux albanais, d'examiner la possibilité de répondre aux besoins les plus urgents.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 avril 1991 (8e séance) (voir [Doc. 6403](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteur : Mme Helgadottir ; et [Doc. 6426](#), proposition de directive présentée par Mme Lentz-Cornette et M. Ruffy). Texte adopté par l'Assemblée le 26 avril 1991 (8e séance).

